

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2017 A 19H</p>

PRESENTS : M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / M TOUYAROU / M FAGET / M LABURTHE / MME LABAT / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / MME COLLADELLO / MME SEMPERE / M BORDENAVE / MME CLERMONT / M KUBIAK / MME CARDONA / MME ROLANDO / M LAMORT

EXCUSES : M BLAYA / MME GARCIA / M FALTRAUER / MME LABARRERE

ONT DONNE PROCURATION : M BLAYA / MME GARCIA / MME LABARRERE

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 14 novembre 2017. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il demande l'inscription d'une question supplémentaire envoyée par mail et de deux autres questions supplémentaires qu'il présente en début de séance. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. PRESENTATION PAR CAUE "LIAISON DOUCE" ENTRE MUSEE ET DOMUS
2. ENQUETE PUBLIQUE : AMELIORATION CONTINUE ECOLOGIQUE DE LA RIVIERE GELISE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
3. RAPPORTS ANNUELS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE
4. JARDINS PARTAGES GESTION CCAS EAUZE
5. VŒU DE SOUTIEN A L'ANTENNE SMUR DU CENTRE HOSPITALIER DE CONDOM
6. REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS, D'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)
7. VENTE PARCELLE ZONE INDUSTRIELLE PAR LA COMMUNE A LA GARDONNENQUE GRAPSUD
8. CONTRAT MAINTENANCE INSTALLATIONS CHAUFFAGE ET VENTILATION ECOLE MATERNELLE BEAUSOLEIL
9. RECHERCHE MEDECINS – CONVENTION AVEC RESEAU PRO SANTÉ

QUESTIONS DIVERSES

1. **PRESENTATION PAR CAUE "LIAISON DOUCE" ENTRE MUSEE ET DOMUS**

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) présente le projet "liaison douce" qui a été élaboré par le CAUE et l'architecte et le paysagiste conseil de la DDT du Gers.

C'est le Pays d'Armagnac qui a proposé cette démarche pour réfléchir à une "liaison douce" entre le musée et la Domus de Cieutat.

Plusieurs scénarii ont été élaborés et envoyés aux conseillers dès que le CAUE a transmis ces documents.

- ⇒ Monsieur POULE (CAUE) présente ces différents scénarii avec un premier chiffrage entre 370000€ et 700000€
- ⇒ M le Maire dit que le dossier en est aux premières ébauches et remercie le CAUE et les deux architectes conseils (DDT) du travail accompli. Il propose la création d'une commission pour travailler sur ce projet : M GABAS / M LABURTHE / M LAMORT / M TOUYAROU / M FALTRAUER / MME ARSLANIAN / MME LABAT / MME CARDONA / MME MOLAS / MME LABARTHE / MME MONGIS / MME COLLADELLO
- ⇒ M LAMORT fait remarquer que le passage par le stade peut poser des problèmes en cas de pratiques sportives payantes (rugby, tennis...)
- ⇒ MME LABARTHE rappelle qu'un stagiaire de l'office de tourisme avait travaillé sur cette liaison il y a quelques années et que cet obstacle avait déjà été soulevé
- ⇒ MME ARSLANIAN demande pourquoi l'étude n'a pas été faite sur un cheminement par Panblan
- ⇒ M POULE répond que cela correspond plutôt à une liaison "voie verte centre ville" qui n'a pas été approfondie par leur étude

2. ENQUETE PUBLIQUE : AMELIORATION CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA RIVIERE GELISE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par arrêté en date du 19 octobre 2017, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement -Loi sur l'eau-concernant l'amélioration de la continuité écologique de la rivière Gélise pour le seuil en béton du Moulin de Pouy et le seuil à clapet au niveau de l'étang de Pouy.

Cette enquête se déroule entre le 20 novembre et le 21 décembre 2017. Le commissaire enquêteur tient ses permanences à la mairie d'EAUZE les 20 novembre, 12 décembre et 21 décembre 2017.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté préfectoral (dont vous avez eu copie), le Conseil Municipal doit se prononcer entre le 20 novembre 2017 et le 5 janvier 2018.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ M LABURTHE informe le Conseil Municipal que les travaux du syndicat sur les berges de la Gélise se dérouleront pour EAUZE entre Noël et le 1^{er} de l'an

3. RAPPORTS ANNUELS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérente à un établissement de coopération intercommunale doit être destinataire du ou des rapports annuels adoptés par cet établissement.

Le SAT a donc transmis ses rapports 2016 dont vous avez eu copie, pour information.

- ⇒ M KUBIAK interroge par rapport à la perte d'eau due aux fuites du réseau

- ⇒ MME ARSLANIAN répond que le SAT est dans la moyenne nationale
- ⇒ M le Maire répond que les pertes "zéro" n'existent pas et que le SAT investit tous les ans dans des réfections de réseaux (par exemple lors des travaux du tour de ville)

4. JARDINS PARTAGES GESTION CCAS EAUZE

Lors de la création des jardins partagés en décembre 2011 au moment du transfert de la compétence "portage repas et aide sociale" à la CCGA au 01/01/2012, le CCAS a conservé la gestion des jardins partagés créés sur une parcelle de terrain appartenant à la commune au lieu-dit Ransan.

Le 18 novembre 2014 cette compétence "jardins partagés" est réaffirmée exercée par le CCAS au moment du transfert de la compétence "action sociale" à la CCGA.

La Trésorerie demande que la commune acte la mise à disposition du terrain concerné (vous avez eu copie du plan des parcelles AH 41p et AH 42p) au CCAS pour que ce dernier puisse encaisser les locations annuelles.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ M KUBIAK a voulu visiter mais il y a un digicode
- ⇒ MME LABAT précise que le digicode est nécessaire mais que s'il veut visiter elle l'accompagnera
- ⇒ M le Maire propose d'organiser une visite pour tous les conseillers au printemps 2018

5. VŒU DE SOUTIEN A L'ANTENNE SMUR DU CENTRE HOSPITALIER DE CONDOM

Vous avez eu copie d'un courrier émanant des professionnels de santé du centre hospitalier du Gers souhait faire part aux élus de leur inquiétude quant au projet de fermeture du service SMUR.

Ils demandent la mobilisation des élus afin de délibérer en s'opposant à cette fermeture.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ce vœu de soutien.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS, D'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré dans la fonction publique de l'Etat un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) applicable au plus tard à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat, sauf exceptions, à compter du 1er janvier 2017.

Ce nouveau régime indemnitaire a été transposé à la fonction publique territoriale sous réserve de respecter certains préalables et sera mis en application à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Le principe : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

Le principe : le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Vous avez eu en annexe le document de saisine du CTP afférent et détaillant les critères et montants de l'IFSE et du CIA.

Ce nouveau dispositif est soumis ce même jour dans l'après-midi au Comité Technique de la Mairie d'Eauze qui doit émettre un avis.

Le rapport de l'avis dudit CTP sera présenté en séance du Conseil Municipal.

Le Conseil doit émettre un avis.

- ⇒ M le Maire précise que le rapport du CTP a été approuvé à l'unanimité lors de la réunion du CTP du jour du conseil le 11 décembre à 15H.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. VENTE PARCELLE ZONE INDUSTRIELLE PAR LA COMMUNE A LA GARDONNENQUE GRAPSUD

Dans sa séance du 21/11/2012, le Conseil Municipal avait autorisé la vente de la parcelle AX45 lieu dit Lauron à la Société GRAPSUD au prix de 1,83 € le m² (vous avez eu copie de la délibération de 2012).

Malgré les relances du notaire et pour diverses raisons l'acte n'a jamais été signé. Il est donc nécessaire aujourd'hui d'actualiser la délibération pour permettre de signer enfin cette vente.

Vous avez eu copie du projet de la nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. CONTRAT MAINTENANCE INSTALLATIONS CHAUFFAGE ET VENTILATION ECOLE MATERNELLE BEAUSOLEIL

Le contrat de maintenance des installations chauffage/ventilation de l'école maternelle compris dans le marché "conception/réalisation" signé avec Optimal Solution, est arrivé à échéance le 30/09/2017.

Inter Energies, qui a mis en place ces installations pour Optimal Solution, propose un contrat de maintenance pour 5 ans (dont vous avez eu copie) :

- soit maintenance hors pièces de remplacement et mise en conformité pour 2376 € TTC/an
- soit maintenance + garantie totale pour 4272 € TTC/an

En 2016, le montant réglé à Optimal Solution était de 5979 € TTC.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la prestation P2+P3 à 4272 € TTC comme le souhaitait M PERENCIN DST.

9. RECHERCHE MEDECINS – CONVENTION AVEC RESEAU PRO SANTÉ

Dans le cadre du problème de démographie médicale auquel est confrontée la commune, un nouveau contrat de recherche de médecins vous est proposé avec la société Réseau Pro Santé

Il s'agit d'une campagne de communications dans des revues et sites spécialisés ainsi qu'un accompagnement de la commune dans la recherche.

Le contrat sur un an prévoit une rémunération de 12 000 € HT dont 30% à régler à la signature du contrat (soit 4000€ HT) et 70% à l'installation du médecin.

C'est sur ce dernier point que le Conseil Municipal doit émettre un avis pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

a) M le Maire :

Il présente le projet (au stade de l'APD) de la maison médicale et de la place Belle Marie. Il propose de réunir la 2^e Commission en Janvier sur l'avancement du dossier et le planning de réalisation du projet.

INFO SUR LE SIVU

M.GABAS, informe le Conseil Municipal qu'il a pris la présidence du Syndicat afin que les deux Maires reprennent la main. Actuellement il manque 800 000 € pour boucler le plan de financement, (subventions revues à la baisse, arrêtés Leader non attribués, problèmes de financements croisés...)

Il précise que la "balle" est dans le camp de la ville de Montréal : les 800 000 € correspondent à une annuité de 35 000 €/an sur 25 ans, soit 35 000 € à financer soit par une augmentation des taux d'impositions (environ 20 € /hab/an) soit en trouvant des économies de fonctionnement (ne pas remplacer un agent partant en retraite, par exemple)

De plus l'attitude de la Communauté de Communes de la Ténarèze n'est pas compréhensible car elle prévoit 400 000 € pour refaire le lac de Montréal et 300 000 € pour refaire l'office de tourisme de Montréal. Or la Communauté de Communes de la Ténarèze refuse d'investir sur Séviac.

=> Mme ROLANDO précise que lors du vote de la Communauté de Communes de la Ténarèze pour les 400 000 € du lac, Monsieur le Maire de Montréal n'a rien dit.

M. GABAS indique qu'il n'y aura pas de recrutement de coordonateur après le départ d'Emilie BARTHELME.

Pour la gestion du fonctionnement, il s'est rapproché du CD32 qui est favorable à participer, concernant le développement touristique le Pays est prêt à relever le challenge.

b) Mme SEMPERE :

Elle interroge quand à la suppression de la place de parking devant son cabinet.

=>Mme ARSLANIAN répond qu'il s'agit d'un essai pour sécuriser la traversée des piétons (très dangereuse en face la Trésorerie avenue des Pyrénées).

c) M. LABURTHE :

Il informe d'un suintement d'eau Place Cassin face au Triana qui verglace et est dangereux pour les piétons notamment les élèves du collège.

⇒ M PERENCIN DST est chargé de trouver une solution.

d) M. FAGET :

Il demande où exerceront les nouveaux médecins en attendant la construction de la maison médicale.

⇒ M. Le Maire répond : à la mairie, à l'étage.

e) Mme. Marie-Claire COLLADELLO pour le Téléthon, se dit satisfaite, le loto a été un succès, les comptes sont en cours.

La séance est levée à 21h30.